



TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces présents termes et conditions générales font partie intégrante du bon de soumission et/ou du bon de commande et/ou de la facture émis par Canimex - Division mécanique et électrique (ci-après nommée "Canimex") au client identifié dans ledit document (ci-après nommé "Client"), pour l'achat de certains biens, outillages et/ou services.

1. **PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION** : Les prix sont valides pour une période de quinze (15) jours suivant la date d'envoi de la soumission. Après cette période, Canimex se réserve le droit de réviser les termes de la soumission (prix, délai, validité).
2. **DÉLAIS DE LIVRAISON** : Les délais indiqués dans la soumission de Canimex prendront effet lorsque les trois critères suivants seront rencontrés :
 - a) Le Client aura accepté la soumission de Canimex par l'envoi d'une commande écrite;
 - b) Canimex aura confirmé la commande du Client par écrit;
 - c) Les documents de référence auront été approuvés par les deux parties, tels que : dessins 2D, modèles 3D, cahiers de charge ou tout autre document de référence lié à la réalisation du projet. Les documents peuvent différer selon la nature du projet. À moins que des modifications n'aient été demandées par le Client ou par Canimex, l'approbation des documents de référence ne sera plus nécessaire pour les commandes subséquentes d'un même produit. Il est à noter que les délais de livraison confirmés par Canimex sont approximatifs. Canimex ne peut se porter garant des situations exceptionnelles et particulières affectant sa chaîne d'approvisionnement et qui pourraient entraîner quelques délais. Canimex déploiera tous ses efforts pour assurer un approvisionnement dans les temps et s'engage à informer le Client, le plus rapidement possible, de tout délai ne respectant pas l'entente initiale.
3. **APPROBATION DE CRÉDIT** : Toute première commande est sujette à une enquête par notre département de crédit et est payable sur livraison, si requis. Un formulaire d'ouverture de compte sera exigé pour tout nouveau dossier. De plus, toutes les commandes subséquentes seront sujettes à l'acceptation du crédit selon l'historique du Client.
4. **COMMANDES FERMES** : Les commandes doivent comporter des quantités fermes, sauf si autrement mentionné. Canimex se réserve le droit de modifier les quantités selon les quantités minimum préétablies ou confirmées par le fabricant ou par Canimex.
5. **DATE REQUISE DU CLIENT** : Il est important de mentionner que pour offrir un approvisionnement adéquat au Client, chaque bon de commande devra comporter une date estimée de consommation des produits durant l'année en cours. Ceci permettra à Canimex de mieux gérer l'inventaire requis selon les besoins du Client.
6. **EXPIRATION DES COMMANDES** : Sauf si autrement spécifié par Canimex, le Client s'engage à prendre possession et à payer la totalité de la marchandise dans un délai maximum de vingt-deux (22) mois suivant la date de réception de la commande. Après ce délai, Canimex expédiera la marchandise non livrée, et ce, sans préavis. Il est à noter que le Client devra assumer les coûts de transport relatifs aux commandes expirées.
7. **PRIX** : Les prix sont sujets à changement sans préavis. Les prix soumissionnés pourraient être ajustés en fonction d'éventuelles variations du taux de change, du coût des matières premières, de la main-d'œuvre, des pièces, du transport, des taxes gouvernementales et/ou de toute autre variation susceptible d'avoir une incidence sur ces prix. Les prix proposés ne s'appliquent qu'aux quantités indiquées, aux spécifications techniques et au calendrier de livraison déterminé dans la soumission de Canimex. Tout changement peut entraîner un ajustement du prix et/ou du calendrier de livraison.
8. **TERMES DE PAIEMENT** : Sauf avis contraire ou entente particulière, les termes de paiement sont de Net 30 jours. Des frais administratifs de 2% par mois, soit 24% annuellement, seront payables pour toute facture non acquittée, en totalité ou en partie, à l'échéance. En cas de retard de paiement de factures, toute commande subséquente devra être payée en totalité avant la livraison.
9. **DÉFAUT DE PAIEMENT** : Les marchandises vendues et décrites demeureront la propriété de Canimex jusqu'à paiement complet desdits biens. Si le Client fait défaut de payer toute somme due à sa date d'échéance, ce dernier devra prendre un arrangement avec Canimex, sans quoi Canimex se réserve le droit de suspendre l'envoi de toute marchandise.
10. **PRODUITS SUR MESURE** : Un dépôt de 30% pourra être exigé pour toute commande de produits sur mesure. Ces commandes ne peuvent être annulées en aucun cas et sont payables en totalité.
11. **TAXES ET AUTRES FRAIS** : Le Client s'engage à payer tout permis ou toute taxe actuellement imposée sur les produits commandés ainsi que toute taxe qui pourrait être éventuellement imposée par une autorité compétente. De plus, aucune clause supplémentaire, au moment de passer la commande, ne sera acceptée.
12. **FRAIS DE DOUANE** : Sauf avis contraire, les frais de douanes sont à la charge du Client. Les prix soumis n'incluent pas le coût des inspections effectuées par des agences fédérales, provinciales ou municipales, si applicables. Lorsque de telles inspections sont nécessaires, le Client devra prendre les arrangements nécessaires et compléter, à ses frais, les actions requises par les inspecteurs.
13. **TERMES DE TRANSPORT** : Sauf entente particulière, les biens commandés et maintenus en inventaire seront traités selon les termes de livraison définis par l'incoterm en vigueur, soit "Ex Works" à l'usine située au 285, rue St-Georges, Drummondville (Québec), Canada.
14. **EMBALLAGE ET MANIPULATION SPÉCIALE** : Tout emballage, conditionnement non standard ou spécialement exigé selon la nature du produit ou à la demande du Client, sera à la charge de ce dernier.
15. **DOMMAGES DURANT LE TRANSPORT** : Lorsque le transport est organisé par le Client et qu'il y a apparence d'un bris, d'un manque de contenant ou de contenu sur réception de la marchandise, le Client devra acquitter le paiement de ces marchandises à Canimex et discuter avec son transporteur pour les réclamations pour pertes ou dommages.
16. **FORCE MAJEURE** : Canimex n'est pas responsable des délais de livraison étant causés par des situations hors de notre contrôle, incluant mais non limitées à : feu, inondation, grève, lock-out, interruption de tout service public, manque de matières premières, décret gouvernemental et/ou événements similaires.

17. **GARANTIE** : Sauf si autrement spécifié, la responsabilité de Canimex sera limitée à la garantie émise par le manufacturier des produits. Tous nos produits sont garantis contre les défauts de fabrication et de matériel pour une période d'un (1) an, à partir de la date de facturation de Canimex. Notre garantie concernant les produits défectueux consiste à les remplacer ou à les réparer à la discrétion de Canimex. Le Client devra assumer les frais de transport pour retourner les produits chez Canimex, Drummondville (Québec), Canada.
- Canimex ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, incluant mais non limités à : tous les frais engagés par le Client pour faire retirer le produit par son personnel ou par une compagnie engagée par lui, tous les frais engagés par le Client pour le déplacement de son personnel ou du personnel d'une compagnie engagée par lui pour retirer le produit défectueux d'un équipement quelconque, les frais d'entreposage des produits jugés défectueux, la réparation effectuée par autrui, les frais de retard, de quelque nature que ce soit, occasionnés chez le Client ou chez l'un de ses clients, découlant d'un défaut de ses produits;
 - Cette garantie ne s'appliquera sur aucun produit qui aura été l'objet d'un usage abusif, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence (incluant mais ne se limitant pas à un mauvais entretien ou à un entreposage inadéquat), d'une modification (incluant mais ne se limitant pas à l'utilisation de pièces non autorisées), d'un accident, d'une installation incorrecte ou d'une réparation. Une lubrification inadéquate, une détérioration par l'action de produits chimiques, une usure causée par des matériaux abrasifs et/ou par l'usure courante ne constituent pas un défaut au sens exprimé dans cette garantie. L'enlèvement de la plaque signalétique, lorsqu'applicable, annulera la garantie.
18. **RETOUR DE PRODUITS DÉFECTUEUX** : Avant de retourner un produit chez Canimex, le Client devra compléter le formulaire qui lui aura été préalablement envoyé par Canimex (P0002-FOR-002). Après la réception et l'analyse de ce formulaire, si elle le juge approprié, Canimex fournira un numéro d'autorisation de retour au Client. Le produit devra avoir été retourné chez Canimex dans les trente (30) jours suivant l'émission de ce numéro. Après ce délai, le Client devra recontacter Canimex afin d'obtenir un nouveau numéro de retour.
- Ce numéro devra figurer sur tous les documents accompagnant le produit expédié chez Canimex ainsi que sur les boîtes contenant le produit;
 - Tout produit expédié chez Canimex sans avoir préalablement reçu un numéro de retour pourra être retourné au Client à ses frais;
 - Après analyse du produit retourné, Canimex informera le Client des conclusions de son analyse et retournera le produit dûment réparé au Client ou lui enverra un produit neuf en remplacement de celui défectueux ou, si le produit n'est plus disponible, lui émettra une note de crédit équivalente au prix payé à l'origine pour la pièce défectueuse;
 - Si aucun défaut n'a été trouvé ou si, de l'avis de Canimex, le défaut n'est pas couvert par la présente garantie, le Client devra assumer les frais de transport pour le retour du produit. Dans ce cas, aucun crédit ne sera émis et des frais d'analyse pourraient être chargés au Client.
19. **RETOUR DE PRODUITS NON DÉFECTUEUX** : L'annulation de la commande après l'acceptation de cette dernière ne peut être faite sans l'accord de Canimex et sous conditions de paiement pour les frais encourus, le travail en cours ou complété et le matériel acheté ou en commande. Aucune marchandise ne peut être retournée sans le consentement écrit au préalable par Canimex. De plus, seuls les produits ayant été facturés au Client depuis moins d'un (1) an pourront potentiellement faire l'objet d'une demande de retour à Canimex. Un numéro d'autorisation sera alors donné au Client. Ce numéro devra figurer sur tous les documents accompagnant la marchandise retournée ainsi que sur les boîtes contenant les pièces. Le Client devra assumer les frais de transport, de son usine jusqu'à l'entrepôt de Canimex à Drummondville (Québec), Canada. De plus, des frais de manutention de 20% seront imposés pour tout retour de marchandise. Les marchandises fabriquées selon les spécifications du Client ne pourront être retournées.
20. **LIMITES D'UTILISATION** : Tous nos produits doivent être utilisés conformément aux spécifications du fabricant. Il importe que les marches à suivre soient respectées. Il est de la responsabilité du Client ou de l'utilisateur ultime du produit de s'enquérir auprès de Canimex de ces spécifications. Canimex se réserve le droit d'apporter toute modification à la conception, aux dessins et aux spécifications de ses produits, et ce, sans préavis. Canimex n'est pas tenue de connaître les applications sur lesquelles les produits seront utilisés. Par conséquent, le choix de produits spécifiques relève exclusivement de la responsabilité du Client, qui déclare avoir connaissance des performances et des conditions d'utilisation recommandées par Canimex pour ses produits. Le Client assumera toutes les responsabilités liées à l'application du produit lors de la sélection, de l'assemblage ou de la modification de tout produit fourni par Canimex.
21. **OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT** : Sauf si autrement spécifié par un accord spécial, écrit et signé entre Canimex et le Client, tout outillage, équipement, logiciel, conception et fabrication de design, acquis ou utilisé par Canimex à des fins de réalisation de la commande du Client, demeure la propriété de Canimex.
22. **UTILISATION DE LA MARQUE** : Le Client n'utilisera aucune marque, nom commercial ou marque de service de Canimex ou de ses filiales et ne contestera nullement la validité du droit de Canimex sur les marques, noms commerciaux ou marques de service utilisés par Canimex.
23. **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION** : La présente, son interprétation, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois en vigueur dans la province de Québec, et les parties conviennent de se soumettre aux autorités compétentes dans le district de Drummondville pour tout litige né ou à naître.
24. **PARAMÉTRISATION** : Canimex se dégage de toute responsabilité pouvant être liée à des dommages et/ou des blessures causés par un paramétrage incorrect ou inadéquat des équipements.
25. **BREVET EN VIGUEUR** : Canimex se dégage de toute responsabilité concernant une demande de conception, d'ingénierie, de développement d'un produit et/ou d'un concept demandé par le Client qui serait affecté par un brevet en vigueur au sens de la loi.
26. **CONFIDENTIALITÉ** : Le Client et Canimex doivent conserver rigoureusement et strictement confidentielles toutes les informations dont elles ont connaissance (en vertu et/ou en relation avec ce contrat et son exécution) concernant toutes les transactions, les produits et les activités de Canimex. En particulier, le Client ne pourra utiliser toute information et/ou documentation reçue de Canimex sans l'autorisation écrite au préalable par Canimex. Dans tous les cas, ces informations et/ou documentations devront être retournées par le Client à la suite d'une demande écrite de Canimex. Il est toutefois convenu et entendu que toutes les informations de nature technique, commerciale et financière relatives au présent contrat et qui seront transmises entre les parties doivent être considérées comme strictement confidentielles et classifiées. Le Client doit prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter leur diffusion abusive à des tiers, en prenant des mesures concrètes pour assurer le respect de cette obligation de confidentialité, y compris, mais sans s'y limiter, toute personne collaborant avec l'entreprise (employés, travailleurs indépendants, personnes fournissant des services manuels et/ou intellectuels, etc.). En cas de résiliation du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, le Client devra restituer immédiatement toute la documentation de Canimex (par exemple : catalogues, publicité, matériel illustratif et promotionnel, listes de prix, etc.) en sa possession. Le Client doit également cesser immédiatement toute utilisation des éléments distinctifs de Canimex. Le Client s'engage à ne pas divulguer les secrets commerciaux ou d'entreprise ou les informations réservées dont il a acquis la connaissance dans ses opérations sur la base du présent contrat, ni à utiliser ces secrets ou informations à des fins extracontractuelles, également après la résiliation du présent contrat.